

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 14 décembre 2018

DATE DE CONVOCATION: Le 06 décembre 2018

Présents: MME CHABANT E – MM RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM PERREAUT – RONDIER.

Excusée ayant donné procuration : MME LHUISSIER Noémie.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour pour décision, à savoir l'Inscription de chemins communaux au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'inscription de ce point.

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'un secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, M Sébastien RONDIER comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 5 octobre 2018:

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 5 octobre 2018.

Décision concernant le RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand et Saint-Maixant:

Madame le maire expose à ses collègues que lors de sa réunion du 02 novembre 2018, le conseil municipal de Saint-Maixant a voté la dissolution du syndicat du RPI.

Face à cette décision, et considérant qu'il n'était plus humainement possible de travailler avec les représentants au RPI de la commune de Saint-Maixant, c'est avec un grand regret que les élus de la commune de Saint-Amand lors de leur dernière réunion en date du 05 décembre dernier ont délibéré dans le même sens.

Le conseil municipal de Saint-Alpinien doit maintenant discuter et se positionner sur le devenir de ce PRI qui a été créé en 1978 et qui a toujours bien fonctionné avec une entente parfaite entre les trois communes jusqu'à cette année.

Les élus de Saint-Maixant ne souhaitant plus travailler avec ses deux communes voisines Saint-Amand et Saint-Alpinien, dans le cadre du RPI, c'est avec beaucoup d'amertume et de regret, qu'après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal de Saint-Alpinien décide également de voter pour la dissolution du syndicat du RPI et du RPI à compter du 05 juillet 2019 et demande la création d'un nouveau RPI pour les deux seules communes de Saint-Alpinien et Saint-Amand à compter du 06 juillet 2019. Il refuse la proposition de la commune de Saint-Maixant visant à créer une entente.

Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse:

Madame le Maire informe le conseil municipal de la mise à jour du PDIPR par le conseil départemental de la Creuse. Il convient d'actualiser la dernière délibération du conseil municipal de Saint-Alpinien en date du 20 septembre 2013 afin d'inscrire les chemins communaux conformément à la carte soumise à l'approbation du conseil et qui font partie des itinéraires suivants:

–Les trois bourgs

–Le GR46

–Le GR 460

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de classer au PDIPR les onze chemins référencés sur la carte présentée lors de la séance qui sera annexée à la délibération

Il donne délégation à Madame le Maire pour signer les conventions de passage sur ces itinéraires.

Décision modificative au budget communal:

Madame le Maire propose les virements de crédits suivants:

Section de Fonctionnement – Dépenses:

Article 60621 – Combustibles	+ 2 400,00 €
Article 6451 – Cotisations à l'URSSAF	+ 400,00 €
Articles 023 – Virement à la section d'investissement	- 2 800,00 €

Section d'investissement – Dépenses:

Article 2116 – Cimetières	- 2 800,00€
---------------------------	-------------

Section d'investissement – Recettes:

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 2 800,00€
--	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise les modifications telles que proposées.

Autorisation dépenses d'investissement:

Afin de ne pas pénaliser les entreprises, le conseil municipal autorise Madame le Maire à mandater des dépenses d'investissement non engagées au 31 décembre 2018, avant le vote du budget primitif 2019.

QUESTIONS DIVERSES:

- Madame le Maire informe ses collègues que suite à une deuxième étude effectuée début décembre, sur les vitesses pratiquées sur la route départementale n° 988 dans le hameau des «Etangs de Chevillat», les conclusions reçues en Mairie font apparaître que malgré la mise en place de la vitesse maximale de 80Km/h, les vitesses restent néanmoins élevées.

Le service départemental propose de limiter la vitesse à 70 Km/h afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité routière.

Les conseillers décident de programmer l'achat des panneaux au Budget primitif 2019.

- A la demande du Syndicat de la Rozeille, afin de nettoyer les abords du château d'eau et de faciliter son accès, une coupe de bois a été effectuée par un de ses agents et l'employé communal. Les arbres abattus et mis en stères se situant sur des terrains sectionnaires, le bois va être proposé à la vente en priorité aux sectionnaires du «Montépioux», au tarif en vigueur (tarif appliqué pour «Le Grimaudeix»).

- Joël RICHIN et Bernard ALLOCHON informent leurs collègues que lors de la dernière réunion du SIAEP de la Rozeille il a été annoncé que désormais les extensions du réseau d'eau seront totalement à la charge du pétitionnaire.

Dates à retenir:

- Samedi 5 janvier 2019 à 18h30 : cérémonie des vœux.

- Dimanche 13 janvier 2019 à 12h00 : repas des aînés.

- Samedi 9 mars 2019 à la salle polyvalente : l'association «Les fripouilles» organise le brûlage de M. Carnaval.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22h00.